



COMMUNE DE PALLUAU
CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 31 MAI 2017 – 20H00
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Présents : MM. Robert BOURASSEAU – Patrick GINEAU – Guillaume BUTEAU - Bruno MARTEAU – Pascal TRETON - MMES Marcelle BARRETEAU – Monique DIERCKENS – Emilie JULLIEN – Jocelyne PORTRAT

Pouvoir : Eléna BOULIAU pour R.BOURASSEAU

Excusés : Muriel BROCHARD – Pascal AVRIT

Secrétaire de séance : Pascal TRETON

Présents 9 - Votants 10

Convocations adressées le 23/05/2017

PV publié le 13 juin 2017

DÉLIBÉRATION N° 0 – AJOUTS – SUPPRESSION À L'ODRE DU JOUR

Le conseil municipal décide à l'unanimité de supprimer le point suivant à l'ordre du jour :

9 – RÉNOVATION DES TABLEAUX DE L'ÉGLISE – PROGRAMME DE TRAVAUX

et d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

9 – INTERVENTIONS MUSIQUE ET DANSE – ACCOMPAGNEMENT PAR LES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

10 – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

11 – AUTORISATION DE SOUS LOCATION D'UN LOCAL PLACE DE LA FONTAINE

DÉLIBÉRATION N° 1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 AVRIL 2017

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 13 avril 2017.

DÉLIBÉRATION N° 2 - DÉCISIONS DU MAIRE

Le conseil municipal prend acte des décisions du maire prises dans le cadre de sa délégation :

LISTE DES DÉCISIONS DU MAIRE - CM 31 MAI 2017

MARCHÉS PUBLICS					
N°	DATE	TIERS	OBJET	DUREE	MONTANT HT
2017/M/8	23/05/17	SEDEP	PARKING CASERNE VOIRIE		114 768,50 €
2017/M/8	23/05/17	SVEM SIGNALISATION	PARKING CASERNE FOURNITURE		6 364,10 €
NON EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN					
N°	ADRESSE DU BIEN	SECTION CADASTRALE	NATURE DU BIEN	SUPERFICIE M2	
2017/U/6	1 RUE DE LATTRE DE TASSIGNY	AC 93	Habitation	1628	
2017/U/7	25 RUE DES CAMELIAS	AB 232	Habitation	624	

DÉLIBÉRATION N° 3 - AIDE À LA RÉALISATION D'UN CD PAR LE FOYER DES JEUNES

La Communauté de Communes Vie et Boulogne, dans le cadre d'un portage de projet et sous le contrôle de la Commission Animation Jeunesse, a retenu le projet du Foyer des Jeunes de Palluau de réaliser une maquette CD. Monsieur le maire demande une contribution de 50 € à la commune sur un total de 675 €. Il précise que les jeunes vont financer une partie du projet par des recettes provenant d'actions comme la vente de gâteaux lors d'animations sur la commune (24H du palet et Concours de boules en bois).

Après délibération, le conseil municipal valide une prise en charge de 50€ pour soutenir ce projet.

DÉLIBÉRATION N° 4 – RESILIATION CONVENTION AVEC SDH – DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Monsieur le maire rappelle que la Communauté de communes de Vie et Boulogne a pris en charge la destruction des nids de frelons asiatiques et que cette mission sera effectuée par SHD. En conséquence, le conseil municipal décide de rompre le contrat passé entre la commune de Palluau et la société S.D.H en date du 11 juillet 2013.

DÉLIBÉRATION N° 5 – ACHAT DES TERRAINS À L'AUMONERIE ET FOSSÉ CIMETIÈRE

Monsieur le maire rappelle le projet de réaliser un parking de co-voiturage en complément des travaux d'aménagement du parking de la caserne. La commune est propriétaire des parcelles cadastrées ZH 102 – 103 – 104 et 105. La parcelle ZH 100 a fait l'objet d'une décision d'acquisition en 2013 auprès des conjoints GREAU au prix de 0,50€ le m². Les conjoints Rabiller sont favorables à la vente de la parcelle ZH 101.

Après délibération, le conseil municipal se prononce favorable à l'acquisition des parcelles ZH 100 de 2 a 89 et ZH 101 de 5 a 04 au prix de 1 € le m². Autorise le maire à signer l'acte notarié qui sera passé en l'étude de Me ÉON Notaire à Palluau et précise que la totalité des frais sera supportée par la commune.

Le conseil municipal décide l'achat par la commune à l'association foncière de remembrement du fossé ZH 14 et demande au bureau notarial de Palluau de rédiger l'acte notarié.

DÉLIBÉRATION N° 6 – SERVITUDES DE PASSAGE DE CANALISATION EN TERRAIN PRIVÉ

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'une canalisation d'eaux pluviales passe sur les propriétés cadastrées AC 6 et AC 331 sans qu'aucune servitude soit enregistrée.

Après délibération, le conseil municipal décide de régulariser cette anomalie et sollicite le bureau notarial de Palluau pour rédiger l'acte de servitude. Il est précisé que les frais seront pris en charge par la commune.

DÉLIBÉRATION N° 7 – SYNDICAT MIXTE DES CANTONS DE PALLUAU-LA MOTHE (prévention routière) ADHÉSION - RETRAIT

Marcelle BARRETEAU adjointe rappelle à l'assemblée que chaque commune adhérente au syndicat mixte doit se prononcer sur les adhésions et retraits au dit syndicat. Les communes de Ste Foy, l'Île d'Olonne et Vairé ont fait connaître leur intention d'adhérer au syndicat mixte et la Communauté d'agglomération des Sables d'Olonne et la commune de St Christophe du Ligneron de se retirer. Après délibération, le conseil municipal donne un avis favorable aux propositions ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N° 8 – SYDEV – RÉVISION DES STATUTS – EXTENSION DU PÉRIMÈTRE

Patrick GINEAU – adjoint donne connaissance à l'assemblée de la demande d'adhésion au syndicat de la Roche-sur-Yon Agglomération et du projet de révision des statuts relatif et invite l'assemblée à délibérer.

- La modification de la liste des adhérents et du nombre et de la composition des comités territoriaux de l'énergie pour tenir compte des fusions de communautés de communes, des créations de communes nouvelles et de l'adhésion de La Roche-sur-Yon Agglomération,

- La modification de l'article 6-1 « compétence obligatoire : distribution d'électricité et de gaz » en application des modifications apportées à l'article L2224-31 du CGCT,

- L'ajout de nouvelles compétences facultatives relatives à la création de stations d'avitaillement de véhicules au gaz, à la production et à la distribution d'hydrogène et à tout autre source de carburant propre,

- L'ajout de deux articles relatifs aux activités complémentaires du SyDEV, notamment en matière de transition énergétique,

- La modification des règles de représentation des adhérents : Le comité syndical serait représenté par des élus désignés directement par les EPCI à fiscalité propre et par la commune de l'Île d'Yeu (1 délégué titulaire par collectivité) et par des délégués désignés par les comités territoriaux de l'énergie représentant les délégués des communes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des voix exprimées (11 OUI) approuve le projet de statuts du SyDEV tel que joint en annexe à la présente décision et donne son accord à l'adhésion de La Roche-sur-Yon Agglomération.

DÉLIBÉRATION N° 9 – INTERVENTIONS MUSIQUE ET DANSE – ACCOMPAGNEMENT PAR LES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

Patrick GINEAU rappelle à l'assemblée le choix de l'assemblée de continuer les animations « Musique et Danse » en milieu scolaire après le désengagement financier du Conseil Départemental. Toutefois, il rappelle la possibilité de solliciter le Département pour l'accompagnement organisationnel de ces actions.

Après délibération, le conseil municipal décide de demander au Département une aide à l'accompagnement organisationnel pour la mise en œuvre du dispositif « Interventions Musique et Danse » pour les élèves de cycle 2 (CP – CE1 – CE2), qui bénéficient de séances d'éveil musical et de cycle 3 (CM1 et CM2) qui bénéficient d'ateliers thématiques en danse et musique.

DÉLIBÉRATION N° 10 – BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Le conseil municipal, après délibération, décide de réaliser les virements de crédits suivants afin de corriger une erreur d'inscription budgétaire :

Section d'investissement

Recettes	001	Solde d'exécution de la section d'investissement	moins 363,55 €
Dépenses	2313	Construction (H.O)	moins 363,55 €

DÉLIBÉRATION N° 11 – AUTORISATION DE MISE À DISPOSITION

Monsieur le maire fait part à l'assemblée de la demande émanant de la société FJC qui sollicite l'autorisation, conformément au crédit bail immobilier passé le 13 juillet 2005, de mettre à disposition gracieusement une partie de l'immeuble à M. FREUCHET Mathieu représentant la société TAKAJOUER, afin d'y entreposer les divers jeux de société et autres utiles à son activité.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

Toutes les délibérations ont été approuvées à l'unanimité des votes exprimés.

Séance levée à 21 h 40
Robert BOURASSEAU - maire

